



---

# Conseil d'établissement

## Année scolaire 2021-2022

### Réunion tenue le lundi 15 novembre 2021 à 19h00 en rencontre virtuelle sur Teams

---

Séance extraordinaire

Procès-verbal adopté

Réunion tenue le lundi 15 novembre 2021, en rencontre virtuelle sur Teams, sous la présidence de Véronique Imbeault, à laquelle il y a quorum. Il est à noter qu'Isabelle Gagné agira à titre de secrétaire.

#### **Sont présent :**

Barbeau, Mathieu, représentant des parents  
Bédard, Jean-François, représentant du personnel enseignant  
Bourrassa, Julie, représentante des parents  
Caron, Dany, représentant des parents  
Denis, Véronique, représentante du personnel enseignant  
Desgagné, Sophie, représentante des professionnels non enseignants  
Goupil, Jean-François, directeur  
Imbeault, Véronique, représentante des parents  
Kaffel, Hedi, représentant des parents  
Lachance, Isabelle, représentante des parents  
Langlois, Ariane, représentante des élèves  
Marcotte, Agathe, représentante du personnel de soutien  
Parent, Nancy, représentante du personnel enseignant  
Poitras, Caroline, représentante du personnel enseignant  
Villeneuve, Annabelle, représentante des élèves  
Bellavance, Mylène, invitée  
Fortin, Mariline, invitée  
Lefebvre, Pierick, invité

#### **Se sont excusés :**

Langlois, Guy, représentant du personnel enseignant  
Martin, Julie, représentante des parents  
Millet, Philippe, représentant de la communauté  
Tacquière, Séverine, représentante des parents

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Campagne Air Pal
4. Levée de l'assemblée



Véronique Imbeault,  
Présidente

Jean-Francois Goupil,  
Directeur

## 1. Ouverture de l'assemblée

La rencontre débute à 19h02.

## 2. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

Isabelle Gagné agira à titre de secrétaire.

## 3. Campagne de financement Air PAL

Jean-François Goupil dit que pour bien respecter les procédures, les membres du CÉ doivent voter une motion pour entériner officiellement la campagne de financement Air PAL avant de la lancer. Une discussion est donc amorcée sur le sujet. Un parent ayant des questionnements sur la campagne est invité à la rencontre et Jean-François Goupil lui donne la parole.

Présentation de monsieur Pierick Lefebvre, parent d'une élève de secondaire 2. Il explique son point de vue et mentionne les éléments de la campagne remis en question.

Les points demandés par Monsieur Lefebvre sont :

1. Indiquer le montant total de l'inscription (transparence des coûts).
2. Cesser d'obliger les enfants à vendre des billets de loterie (base volontaire).
3. Cesser de charger la contribution manquante aux parents.
4. Mettre fin à l'inégalité entre le nombre de livrets à vendre selon les diverses activités.
5. Utiliser la mesure 15028 pour diminuer le montant des frais d'activités.
6. Faire la distinction entre les équipes sportives et les activités parascolaires.
7. Que l'Air-PAL redevienne comme au début un VRAI moyen de financement!
8. Que l'Air-PAL soit entériné chaque année par le CÉ.

Monsieur Lefebvre explique avoir été surpris par l'obligation de vendre des billets pour les équipes sportives. Il soutient n'avoir jamais été mis au courant et il juge que ces frais sont des frais cachés. Jean-François Goupil explique que cette information se trouve sur la feuille remise aux parents pour les informer des coûts reliés à l'inscription à un club sportif. Cette feuille se retrouve aussi sur le site internet de l'école. Cette information est aussi transmise verbalement à tous les parents présents lors des rencontres de parents du mois de septembre et finalement aux élèves lors des tournées de classe pour les inscriptions. Dans le document de la campagne, il est indiqué l'utilisation du financement obligatoire.

Suivent discussions et échanges sur les points de Monsieur Lefebvre. Quelles sont les conséquences à la participation obligatoire et la participation libre? La liberté de choisir est un point important.

Mariline Fortin décrit l'historique de la campagne et précise que son but est de :

1. Conserver le coût d'inscription le plus bas possible pour l'ensemble des parents et ainsi permettre à ceux qui ont moins les moyens financiers de participer quand même aux activités sportives.
2. Les participants libres ont la possibilité d'autofinancer leurs activités et pour le financement obligatoire des clubs sportifs, c'est une façon que les parents ont d'autofinancé une partie du montant de l'inscription.
3. Créer une uniformité chez les joueurs par l'achat d'articles tel que des manteaux, uniformes ou de tous participer aux tournois.
4. Centraliser le financement pour ne pas redemander de l'argent en cours d'année. La PAL a pris la décision de ne solliciter financièrement le parent qu'une seule fois dans l'année.

Historiquement, plusieurs campagnes de financement différentes étaient nécessaires afin de compléter les budgets des équipes sportives. AIR-PAL a été créé afin de répondre à cette demande. Ce projet permet de centraliser les énergies et les ressources au même endroit.

Monsieur Lefebvre demande de redevenir, comme au début, un vrai moyen de financement. Mesdames Mylène Bellavance et madame Fortin expliquent qu'elles étaient là à la création de la campagne et que déjà, des livrets obligatoires étaient demandés aux athlètes.

Elles mentionnent également que cette campagne est ultra performante et grandement connue. Le choix de faire des modifications au fonctionnement pourrait avoir un impact sur le nombre de billets vendus, mais aussi sur le financement obtenu par la vie étudiante et sur le montant des prix offerts.

Elles expliquent par la suite que le nombre de livrets obligatoires est déterminé en fonction des besoins financiers de chacune des organisations. Par exemple, le badminton n'ayant pas de tournoi autre que ceux du RSEQ n'a donc pas besoin de fonds supplémentaires. En basketball et en volleyball, les athlètes ont le goût de faire des tournois civils en plus des parties vécues dans le RSEQ. Jean-François Goupil ajoute que certaines organisations comme le football ont également des commanditaires et des revenus provenant de la vente de nourriture aux matchs permettant de diminuer le nombre de livrets.

Interrogation sur l'enjeu de survie des activités offertes versus les frais plus élevés des activités. Mariline Fortin explique que si le coût réel de l'activité était chargé aux parents, il y aurait une nette augmentation du prix qui pourrait même amener la disparition de certaines équipes. Par exemple, en natation, le coût d'inscription est présentement de 355\$ + 45\$ de financement obligatoire, pour un total de 400\$. Le coût de fonctionnement par athlète est de 755\$.

Suggestion d'indiquer le nombre de livrets à vendre ainsi que le coût réel déboursé par le parent pour de l'activité dans le document d'inscription. Jean-François Goupil mentionne que le tout sera fait dès l'an prochain.

Monsieur Lefebvre suggère d'utiliser la mesure 15028 afin de compléter le financement des équipes. Jean-François Goupil explique que cette mesure sert déjà à couvrir une partie des salaires des entraîneurs, les frais de la piscine, l'achat de matériel. Une grande partie sert également à offrir une programmation d'activités gratuites aux élèves sur l'heure du dîner en parascolaire. Ariane Langlois mentionne au conseil d'Établissement que la campagne de financement Air Pal est aussi importante pour les activités étudiantes telles que voyage, bal des finissants, album des finissants, etc.

Véronique Imbeault résume le besoin de transparence et invite les membres du CÉ à un exercice de réflexion. Il faudra trouver une solution légale pour éponger le déficit. Monsieur Lefebvre souhaiterait que la partie du financement obligatoire des équipes soit assumée par l'école cette année. Jean-François Goupil explique que les budgets n'ont pas été prévus ainsi cette année et qu'un déficit n'est pas légal dans une école. Une réflexion sera donc nécessaire si l'option d'enlever le financement obligatoire était retenue.

Il y a présentement vérification à savoir si la vente de billets est légale avec l'avocate du centre de services scolaire.

Étant donné que la campagne AIR-PAL paie aussi d'autres activités non sportives, Mathieu Barbeau précise qu'il faudra ajouter cet élément à la vérification de l'avocate. Il mentionne que lui aussi comme parent il trouve qu'il y a manque de transparence. Il désire que pour la prochaine

campagne, le coût total soit chargé dès le départ et que la campagne serve aux gens volontaires à faire diminuer le coût. De cette manière, il n'y a pas de perte financière pour l'école et le parent sait au départ le montant total de l'activité. Il fait la proposition d'enlever le caractère obligatoire de la vente de billets dès cette année. Le parent ne désirant pas vendre de billet pourra payer un montant de X fois le nombre de livrets à vendre, où X représente le montant de profit uniquement que l'élève fait sur la vente d'un livret.

La proposition est donc de lancer la campagne de cette année et d'envoyer un courriel explicatif à tous les parents concernés mentionnant que les parents dont les enfants participent aux activités sportives ont deux choix qui s'offrent à eux :

1. Payer le coût réel du financement obligatoire demandé pour leur discipline (7,50\$ par livret).
2. Participer à la campagne et vendre les livrets obligatoires demandés pour leur discipline.

Suite à la proposition, Véronique Imbeault demande de voter. Les membres s'entendent à procéder par un vote à main levée. Le résultat est de 12 votes en accord avec la proposition sur 15 avec 3 abstentions.

**Proposition adoptée à la majorité**  
**C.É. 030-21-22-007**

#### 4. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Francois Bédard, appuyé par Hedi Kaffel, que l'assemblée soit levée. Il est 20h22.



Véronique Imbeault,  
Présidente



Jean-Francois Goupil,  
Directeur

